Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_712G_280426-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Date d'envoi de la convocation : 22 avril 2026

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 28 avril 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Isabelle DEWU - Yannig ROBIN - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Jean-François TREGUER à Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR à Christophe GUEGANTON
Guénolé VIGOUROUX à René CHAPEL

Nomenclature ACTES 7.1.2.g	AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2026

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'une opération en investissement.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice en cours pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiements. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant total de l'autorisation de programme.

Les modalités de gestion des autorisations de programme sont définies par le règlement budgétaire et financier.

RÉNOVATION THERMIQUE MAIRIE

Par délibération du 10 juin 2020, le conseil municipal a voté une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP) d'un montant de 456 000 € pour les travaux de rénovation thermique de la mairie. Cependant, la crise sanitaire a retardé le calendrier d'exécution de l'opération. Aussi, l'autorisation de programme a été modifiée par délibération du 16 décembre 2020, puis par délibération du 24 mars 2021 pour mettre en cohérence les crédits annuels et la planification des travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération a été porté à 622 228 € par délibération du 15 décembre 2021 en raison de la forte augmentation du coût des matériaux. Cependant, entre l'estimation réalisée par le

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_712G_280426-DE

maître d'œuvre et l'attribution des marchés de travaux aux entreprises, le coût des matériaux a continué sa forte progression. De plus, les difficultés d'approvisionnement des entreprises impactent le calendrier prévisionnel des travaux. Aussi, le montant prévisionnel de l'opération, modifié par délibération du 14 décembre 2022, est de 947 052 €.

Compte tenu du retard d'approvisionnement et de conception des menuiseries, la répartition des crédits de paiement a de nouveau été modifiée par délibération du 13 décembre 2023.

Par délibération du 20 mars 2024 le montant de l'opération a été portée à 974 843 € en raison du décalage dans le calendrier d'exécution des travaux ayant impacté l'actualisation des prix. En effet, malgré la relance de l'appel à concurrence des entreprises, le lot 3 brise-soleil et signalétique était demeuré infructueux. De plus, l'entreprise assurant le lot étanchéité a été placée en liquidation judiciaire avant la fin de l'exécution des travaux. Une autre entreprise a été sollicitée pour réaliser les travaux.

L'autorisation de programme a été modifiée par délibération du 18 décembre 2024 afin de prévoir des crédits de paiement sur l'année 2025, les travaux de rénovation thermique de la mairie n'étant pas achevés en fin d'année 2024. Une modification pour ajuster les crédits de paiement au réalisé de l'année 2024 a été réalisée par délibération du 2 avril 2025.

Afin d'ajuster les crédits de paiement aux dépenses réalisées au cours de l'année 2025 et ouvrir des crédits de paiement sur l'année 2026, une modification de l'autorisation de programme a été réalisée par délibération du 12 novembre 2025. L'ouverture des crédits de paiement 2026 était nécessaire pour le règlement du solde de la maîtrise d'œuvre à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

L'opération de rénovation thermique de la mairie étant terminée et l'ensemble des dépenses réalisé, il est proposé de clôturer l'autorisation programme à l'issue de l'exercice 2026.

AP n° 2020-01 Rénovation thermique de la mairie								
	Montant AP	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Dépenses	963 161	0	18 228	32 824	290 093	559 760	61 671	585
Subventions accordées	415 000	45 000	0	0	0	299 000	71 000	

RÉNOVATION SALLE LOUIS LE GALL

Les travaux de la salle Louis Le Gall ont été programmés sur une période pluriannuelle. Ces travaux sont menés dans le double objectif de contribuer à la dynamisation du quartier du Grouaneg et de rénover les bâtiments communaux. Aussi, une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 453 395 € a été instaurée par délibération du 5 avril 2023 pour la conduite de cette opération.

L'autorisation de programme a été modifiée par délibération du 18 décembre 2024 afin de prévoir des crédits de paiement sur l'année 2025, les travaux n'étant pas achevés en fin d'année 2024. Une modification pour ajuster les crédits de paiement au réalisé de l'année 2024 a été réalisée par délibération du 2 avril 2025.

Une modification pour ajuster les crédits de paiement aux dépenses réalisées au cours de l'année 2025 et ouvrir des crédits de paiement sur l'année 2026 a été réalisé par délibération du 12 novembre 2025 afin de régler le solde de la maîtrise d'œuvre sur l'année 2026, à l'issue du délai de parfait achèvement des travaux.

Aucune modification n'est proposée pour l'exercice 2026.

AP n°2023-01 Rénovation Salle Louis Le Gall					
	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_712G_280426-DE

Dépenses	320 661	378	200 081	119 847	355
Subventions accordées	35 000			35 000	

AMÉNAGEMENT DU BOURG

La commune a été lauréate de l'appel à projet petites villes de demain qui vise à accompagner les collectivités et faciliter les dynamiques de transition. Pour engager la phase opérationnelle, une autorisation de programme / crédits de paiement pour un montant total de 3 429 650 € a été instauré par délibération du 30 mars 2022.

L'opération comprend les travaux d'effacement de réseau de la rue du Verger et de la rue Bel Air dont les conventions initiales ont été validées par le conseil municipal du 23 février 2022, puis modifiées pour leur montant par délibération du 16 décembre 2022. D'autre part, depuis la création de l'autorisation de programme, la maîtrise d'œuvre a été attribuée à un bureau d'études pour un montant moins élevé qu'estimé initialement. Afin d'intégrer ces évolutions, l'autorisation de programme a été modifiée par délibération du 5 avril 2023, le montant prévisionnel a été porté à 3 377 179 €.

Par délibération du 20 mars 2024, au regard de l'avancement de la mission de maîtrise d'œuvre et de la définition des travaux, le montant prévisionnel de l'opération a été porté à 2 120 301 € et la répartition des crédits de paiement a été modifiée.

Par délibération du 2 avril 2025, l'autorisation de programme a été modifiée pour ajuster le montant de l'opération à 2 084 233 € compte tenu de l'attribution des marchés aux entreprises et de l'avancée des travaux. Des crédits de paiement ont été prévus sur l'année 2027 car les travaux d'aménagement paysager prévoient un entretien de confortement des arbres, massifs et arbustes pendant 2 ans.

Le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiements ont été modifiés par délibération du 12 novembre 2025 en raison d'une erreur dans l'évaluation des crédits de paiements de 2025, de travaux supplémentaires nécessaires pour les réseaux d'eaux pluviales, l'ajout de signalisation, et le retrait de co-traitant auquel une avance forfaitaire avait été versée. Le montant de l'autorisation de programme ainsi modifié a été porté à 2 295 810 €.

La répartition des crédits de paiement, sans conséquence, sur le montant de l'autorisation de programme, a été modifié par délibération du 17 décembre 2025 afin d'ajuster les crédits de paiement de l'année 2025 pour le règlement des situations de travaux et le report en 2026 des crédits de paiement non consommés pour la partie effacement de réseaux relevant de la compétence du SDEF.

Monsieur le Maire propose une nouvelle modification de la répartition des crédits de paiement, sans modification de l'enveloppe globale de l'opération, afin de constater les crédits de paiements réalisés en 2025 et de reporter la part des crédits prévus pour les travaux.

AP n°2022-01 Aménagement du centre bourg							
	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses	2 295 810	864	90 487	272 925	1 495 204	409 970	26 360
Subventions accordées	683 700			195 990	207 776	285 834	

PROGRAMME COLORIMÉTRIE DES FAÇADES

Dans le cadre de l'appel à projet petites villes de demain, la commune a réalisé une étude de colorimétrie pour la mise en couleur des façades du centre bourg. En effet, l'amélioration des espaces publics et la mise en valeur du patrimoine est un atout pour la dynamique d'un centre-bourg. A la suite de cette étude, un dispositif incitatif au ravalement des façades a été validé par le conseil municipal en date du

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260430-D_712G_280426-DE

18 décembre 2024. Pour sa mise en œuvre une autorisation de programme d'un montant de 114 000 € répartis sur les années 2025, 2026 et 2027 a été validée par délibération du 2 avril 2025.

Par délibération du 17 décembre 2025, la répartition des crédits de paiements a été modifiée afin de l'ajuster aux dépenses réalisées au cours de l'exercice de 2025.

Aucune modification de cette autorisation de programme n'est proposée.

AP n°2025-01 Mise en valeur des façades				
	Montant AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses	114 000	1 515	60 000	52 485

RÉNOVATION DU MULTI-ACCUEIL

Par délibération du 20 mars 2024, une autorisation de programme pour des travaux de rénovation du multi-accueil a été créée afin de poursuivre la rénovation thermique des bâtiments communaux et d'améliorer les conditions de travail des agents. La répartition des crédits de paiement, sans modification du montant de l'autorisation de programme a été modifiée par délibération du 2 avril 2025 afin d'ajuster les crédits de paiement 2024 au réalisé, puis par délibération du 17 décembre 2025 afin d'adapter les crédits de paiement au calendrier de lancement de la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire propose une nouvelle modification de la répartition des crédits de paiement, sans modification de l'enveloppe globale de l'opération, afin de constater les crédits de paiements réalisés en 2025 et de reporter la part des crédits prévus pour les travaux.

AP n°2024-01 Rénovation du multi-accueil					
	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Dépenses	461 500	0	4 914	30 000	426 586

VESTIAIRES TERRAIN DE SPORT GROUANEG

Les conditions d'accueil des sportifs au terrain du Grouaneg sont désastreuses. Monsieur le Maire propose la création d'une autorisation de programme pour la rénovation des vestiaires et du club-house. Un programme de travaux sera défini pour la mise aux normes des installations et l'amélioration des infrastructures.

AP n°2026-01 Rénovation des vestiaires du rugby				
	Montant AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Dépenses	528 100	30 350	477 750	20 000

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 30 avril 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON